

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N° 203/2023

VAIDANT LE PLAN DE FINANCEMENT DE LA MISE AUX NORMES D'URGENCE DES ETABLISSEMENT RECEVANT DES TRAVAILLEURS DE LA STATION DU VAL D'ESE

Le Président de la Communauté de Communes CELAVU PRUNELLI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2028-08-11-00001 du 11/08/2023 portant modifications statutaires de la CCCP, modifié par l'arrêté préfectoral n°2A-2023-09-06-00002 du 06/09/2023 ;

Vu la délibération intercommunale n°DCC2023-103 du 30 novembre 2023 créant un budget annexe M43 qui concerne l'exploitation du Val D'Ese.

Vu la délibération intercommunale DCC2023-109 du 6 décembre 2023 autorisant l'utilisation du budget principal pour financer la gestion de la station d'Ese de manière transitoire, jusqu'au vote du budget annexe M43 2024.

Considérant les rapports établis par la société QUALICONSULT qui mettent en évidence la nécessité de la réalisation de travaux, notamment pour la mise en sécurité incendie et électrique des ERT préalable à l'ouverture du domaine skiable.

ARRÊTE

Article 1 :

Le Président propose les plans de financement prévisionnels en investissement suivant :

Article 2 :

Coût total de l'opération : 39 145.62 € HT

Financeurs publics	Montant des aides	% aide sur total opération
Collectivité de Corse Dotation Quinquennale	27 401.93 €	70 %
Autofinancement	11 743.69 €	30 %
Coût total de l'opération	39 145.62 €	100%

Article 4 :

Le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au partenaire financier dans le cadre des demandes de subventions.

Fait à Bastelicaccia, le 29/12/2023

Le Président,
Noël Dominique LIVRELLI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2

mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application télérécourse citoyens accessible par le site www.telerecours.fr